

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur
 C. MOUGEOT

Séance du 23 juin 2023

Délibération n°41

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de votants : 24

Vote pour : 24

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 31 mai 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme CHOUX - M. MAIRE DU POSET – M. METHOT (suppléant de Mme GUYEN) – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET– M. BODIN - M. FROEHLI - M. LIME - M. MICHAUD - Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. JOUVIN - M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. BILLOT (pouvoir à Mme TISSOT-TRULLARD) – Mme BRAND (pouvoir à M. ALPY) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme GUYEN (suppléée par METHOT)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. MOLIN (pouvoir à MICHAUD) – M. BOURQUIN (pouvoir à Mr FROEHLI) – M. GUY (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN)

OBJET : PROLONGATION DE PORTAGE

Le règlement de l'EPF fixe à 4 ans la durée de portage des opérations confiées par les collectivités. Cette durée de portage peut être prolongée de 2 ans, renouvelable trois fois. Le portage de l'opération commence à la date de première acquisition. Plusieurs conventions peuvent faire l'objet d'une décision de prolongation soit à 4 ans, 6 ans, 8 ans, 10 ans voire à 14 ans pour les portages les plus longs.

Le Conseil d'administration est invité à statuer sur le(s) demande(s) de prolongation dans le tableau ci-après :

N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Durée de portage (mois)	Date de fin de portage	Prolongation	Motif de la demande
264	Réaffectation d'un ensemble immobilier à une activité économique	omans	23/02/2015	18/08/2015	96 mois (8 ans)	18/08/2023	120 mois (10 ans)	En cours de rétrocession
326	Maison SARRAN	Hauts de Bienne	14/04/2016	23/06/2016	72 mois (6 ans)	23/06/2022	96 mois (8 ans)	Rétrocession en cours
329	Requalification maison COLOMBO	Hauts de Bienne	22/08/2016	08/11/2016	72 mois (6 ans)	08/11/2022	96 mois (8 ans)	Rétrocession en cours
461	Espace public rue Pierre morel	Hauts de Bienne	17/09/2018	11/09/2019	48 mois (4 ans)	11/09/2023	72 mois (6 ans)	Rétrocession en cours
491	Acquisition ferma Robbe	Bannans	03/06/2019	13/01/2020	48 mois (4 ans)	13/01/2024	72 mois (6 ans)	Réflexion en cours sur le devenir de ce terrain
511	Acquisition bâtiment le Liberty	Sanvignes-les-Mines	26/03/2019	06/09/2019	48 mois (4 ans)	06/09/2023	72 mois (6 ans)	Projet en cours
518	Réaménagement périmètre église (création parking aire piétonne)	Villiers-Saint-benoit	26/08/2019	04/09/2019	48 mois (4 ans)	04/09/2023	72 mois (6 ans)	L'acquisition des parcelles permettant de réaménager le centre-bourg (autour de l'église) n'est pas terminée
539	Acquisition locaux professionnels GRINGOS PRODUCTION	Rouvres-en-Plaine	13/05/2019	27/09/2019	48 mois (4 ans)	27/09/2023	72 mois (6 ans)	Suite à la construction d'une nouvelle école avec des surcoûts liés à la flambée du coût de l'énergie, nous souhaiterions prolonger la durée de portage

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230623-DEL2023_41_CA-DE



N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Durée de portage (mois)	Date de fin de portage	Prolongation	Motif de la demande
559	Pôle médical	Frasne	29/07/2019	22/11/2019	48 mois (4 ans)	22/11/2023	72 mois (6 ans)	Opération en cours
573	Projet aménagement ancienne gendarmerie	Orchamps	30/07/2019	18/06/2019	48 mois (4 ans)	18/06/2023	72 mois (6 ans)	En cours de rétrocession

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver les prolongations de portage figurant dans le tableau ci-avant

et AUTORISE

- le directeur à signer les avenants correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe ALPY